

FNQ - P.2004/09/30
Révision 6 novembre 2013

POLITIQUE
de la
Fédération de natation du Québec



**«Homologation de records provinciaux
par groupes d'âge et senior et prix de
reconnaissance»**

POLITIQUE D'HOMOLOGATION DE RECORDS ET PRIX DE RECONNAISSANCE

La Fédération de natation du Québec (FNQ) ayant opté pour un mode de gestion fondé sur un ensemble de politiques, il apparaît nécessaire de se doter d'une politique d'homologation de records provinciaux par groupes d'âges et senior et prix de reconnaissance.

But :

Reconnaître la performance réalisée en bassin de 25 mètres et 50 mètres par un nageur à titre de record provincial par groupes d'âge et senior.

Application de la politique :

La présente politique s'applique à toutes les catégories de nageurs génériques groupes d'âge et senior membres de la FNQ.

Procédures :

- La demande d'homologation d'un record devra être présentée au gardien des records de la FNQ en utilisant le formulaire de demande d'homologation de record en annexe à la politique et y joindre la carte de chronométrage et le ruban électronique lorsqu'un système électronique de chronométrage était en place lors de la course.
- La demande d'homologation de record peut être présentée à la FNQ par un directeur de rencontre, un entraîneur, un nageur ou un parent. Si le gardien des records l'exige, le demandeur devra aussi faire parvenir le certificat d'arpentage de la piscine.
- Le gardien des records de la FNQ pourra décréter en tout temps qu'un temps est considéré comme un record, si le temps réalisé rencontre les exigences prescrites par la réglementation en vigueur.
- Le gardien des records de la FNQ est responsable de faire les vérifications nécessaires afin de s'assurer que le temps réalisé est un record.

Homologation du record :

Le temps réalisé sera reconnu à titre de record à partir de la date à laquelle le gardien des records de la FNQ décrètera qu'il s'agit d'un nouveau record nonobstant la date à laquelle la performance a été réalisée.

Homologation des records pour les relais mixtes :

Les saisons 2013-2014 et 2014-2015 serviront pour établir les meilleurs temps et la reconnaissance de record québécois débutera le 1^{er} septembre 2015.

La reconnaissance des records canadiens pour les relais mixtes sera appliquée selon la politique de Natation Canada.

RECONNAISSANCE DU CLUB ET DE L'ÉQUIPE UNIVERSITAIRE DU NAGEUR

La reconnaissance du record provincial associera le nageur au nom du club civil, de l'équipe collégiale et de l'équipe universitaire si ce nageur est de catégorie « compétitif » avec un club civil ou « collégial » avec une équipe collégiale ou de catégorie « universitaire » avec une équipe universitaire.

Éligibilité :

Le nageur doit satisfaire les conditions d'éligibilité :

- être inscrit auprès d'un club civil ou une équipe collégiale ou une équipe universitaire, membre de la FNQ.
- avoir payé ses frais annuels d'affiliation dans la catégorie « compétitif » et nager pour son club civil ou nager pour son équipe collégiale ou universitaire (RSEQ) affilié à la FNQ à la date de la performance réalisée lors d'une compétition de natation sanctionnée.
- Doit être inscrit par le registraire du club dans l'application «Swimming/Natation Canada (SNC)» dans la catégorie «compétitif» ou « collégial » ou «universitaire».
- doit avoir une adresse permanente au Québec.
- Si le nageur n'a pas d'adresse permanente au Québec, il doit demeurer inscrit, **actif et s'entraîner à temps plein** dans un club du Québec pendant un minimum de 6 mois consécutifs **au Québec** avant la reconnaissance du record individuel et de relais.

La FNQ ne reconnaîtra pas la performance d'un nageur membre qui réaliserait une performance donnant accès à un record provincial si, au moment de la performance, était inscrit sous le nom d'un club étranger.

La FNQ reconnaîtra pour fin de record, la performance d'un nageur de la catégorie «compétitif» ou « collégial » ou « universitaire » devant nager « sans attache » lors de la période d'attente lors d'un transfert entre deux clubs civils ou équipes universitaires, affiliés à la FNQ, au moment de la performance.

La FNQ reconnaîtra les temps des nageurs et records personnels dans des épreuves individuelles ou 1^{er} nageur d'une épreuve de relais où le nageur serait inscrit sous le nom d'une équipe du Québec; si la FNQ a autorisé par écrit un groupe de clubs ou un groupe de nageurs à s'inscrire dans une rencontre internationale sous le nom d'Équipe du Québec. Les temps réalisés et les records apparaîtront sous le nom du club d'appartenance et d'affiliation du nageur. Les mêmes règles s'appliquent lors de la formation d'une équipe canadienne autorisée par SNC.

Pour une tentative de record lors d'essais de temps de classe 1, les essais de temps doivent être des événements qui correspondent aux exigences du règlement CSW 3.5 de SNC.

Note : Les règles d'éligibilités ci-haut s'appliquent aux fins de records provinciaux ainsi que pour les classements provinciaux.

Définition des âges pour les groupes d'âge :

L'âge du nageur au 1^{er} jour de la rencontre détermine le groupe d'âge dans lequel le nageur sera classé.

Les groupes d'âges sont 11-12 ans, 13-14 ans, 15-17 ans et senior (épreuves individuelles et relais)

Définition de la catégorie senior :

La catégorie senior est sans égard à l'âge du nageur

PRIX DE RECONNAISSANCES

Pour chacun des records, il y aura :

- 1- Un certificat sera émis au nageur pour un record québécois et/ou un record canadien. Les certificats seront présentés aux nageurs lors de cérémonies protocolaires en finale de Championnats provinciaux ou Coupe du Québec.
- 2- Une bourse pour dépenses d'entraînement sera émise selon le tableau suivant, s'il y a lieu.

Records en bassin de 25 mètres & de 50 mètres

Groupe d'âge	Épreuves individuelles		Épreuves de relais	
	Record Qc	Record Canadien	Record Québec	Record canadien
11-12	60\$	120\$	30\$/nageur	60\$/nageur
13-14	80\$	160\$	40\$/nageur	80\$/nageur
15-17	100\$	200\$	50\$/nageur	100\$/nageur
Senior	120\$	240\$	60\$/nageur	120\$/nageur

Notes :

Les athlètes identifiés Excellence sont éligibles uniquement aux bourses de records canadiens.

Submit Form



ENREGISTREMENT D'UN RECORD INDIVIDUEL NATIONAL

Les officiaux soussignés valident le record établi lors de la performance mentionnée ci-dessous par l'applicant. La compétition a été dûment sanctionnée et publiée et nous attestons que tous règlements de natation de Natation Canada ont été respectés lors du record établi.

Information sur les officiels:

Directeur de rencontre: Nom: _____

Courriel: _____

Arbitre: Nom: _____

Courriel: _____

Information du compétition:

Compétition: _____ 50M 25M

Date du compétition: _____ Club commanditaire: _____

Lieu du événement: _____ Ville, Province: _____

Déclaration du maillot: Le maillot porté par l'athlète est conforme aux exigences en vigueur de SNC et de la FINA. Inclure un de ce qui suit;

Liste de la déclaration du maillot de finaliste (telle qu'utilisée pour les finales des compétitions désignées de SNC)

OU Formulaire individuel de déclaration du maillot

OU Marque du maillot: _____ Modèle du maillot: _____

Signature de l'athlète _____

Record Individuel: Groupe d'âge Senior

Nom du participant: _____

Classe Para (si c'est approprié): _____

Genre: _____ Club/Équipe: _____ Âge du participant: _____

Épreuve: _____ Distance: _____ Temps: _____

Dâte du record: _____

Paperasse de la compétition: Envoyer avec la demande de record;

- Le ruban de l'équipement de chronométrage automatique, incluant les temps de passage
- Les résultats officiels de l'épreuve, incluant les temps de passage
- Déclaration du maillot

Ce formulaire de demande de record et la paperasse exigée de la compétition doivent être envoyés à SNC dans les 7 jours suivant la performance.

Courriel: natloffice@swimming.ca

Télécopier: 613 260-0804

700-2197 promenade Riverside, Ottawa, ON. K4M 1E1

Avril 2010